

Calendrier

Date Limite d'inscription :

1er novembre 2019 → dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la Ligue Grand Est de Judo

Test de sélection et positionnement :

30 novembre et 1er décembre 2019
à ST JULIEN LES METZ (57)

Début de la formation :

Du 17 janvier 2020 au 20 juin 2021

Rythme de la formation :

La formation se déroulera sous forme de regroupements en centre lors des week-ends et pendant les périodes de vacances scolaires.

Organisation de la Formation

Des heures en « regroupements » de tous les stagiaires, dispensées sur des lieux de formation offrant des locaux et moyens matériels adaptés. Ces regroupements seront organisés de manière alternative sur les 3 bassins.

Des heures en centre « délocalisées » (3 bassins), pour les séquences communes de formation avec les stagiaires en formations CQP MAM, afin de limiter les déplacements.

Des heures individuelles de formation sur des sites spécifiques permettant de dispenser les contenus adaptés ou permettant le développement d'une compétence spécifique.

Des heures en structure d'alternance permettant la formation par l'implication dans le milieu professionnel.



Ligue Grand Est
de
JUDO
et disciplines associées



**Ligue Grand Est de Judo, Jujitsu,
Kendo et Disciplines Associées**
Service Formation - Antenne de Tomblaine

13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

03.83.18.87.64

Organisme de formation N°44 54 03540 54

formation@grandest-ffjudo.com

www.judograndest.fr



Ligue Grand Est
de
JUDO
et disciplines associées



Date limite d'inscription
1er novembre 2019

**Brevet Professionnel, de la
Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport**
BPJEPS

Diplôme d'État de Niveau IV

Professeur de Judo-Jujitsu

**LIGUE GRAND EST DE JUDO
SERVICE FORMATION
ANTENNE DE TOMBLAINE**

13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
03.83.18.87.64 - formation@grandest-ffjudo.com
Organisme de formation N°44 54 03540 54
www.judograndest.fr

Le métier et les compétences

Le titulaire du BPJEPS Judo Ju-Jitsu :

...Anime, initie et enseigne auprès de tout type de public (personnes en situation de handicap, scolaires...)

...Enseigne différentes formes de pratiques : judo, jujitsu, taïso ...

...Encadre et conduit des cycles d'apprentissage et d'entraînement ;

...Prépare aux grades et à l'obtention des dans ;

...Peut réaliser des actions de tutorat

...Peut intervenir dans différentes structures : collectivités territoriales, centres de vacances et de loisirs, ENTREPRISES, écoles multisports, établissements de santé (centres de prévention, chute pour les seniors, lutte contre l'obésité, taïso en EHPAD...).

Certifications

L'obtention du diplôme se fait par l'acquisition des 4 unités de compétences :

UC1 : communiquer, prendre en compte les caractéristiques des publics et contribuer au fonctionnement de la structure

UC2 : concevoir, conduire et évaluer un projet

UC3 : concevoir, conduire et évaluer une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage

UC 4: mobiliser les techniques du judo-jujitsu pour la mise en œuvre d'une séance ou d'un cycle d'apprentissage

Exigences préalables à l'entrée

- Être titulaire du grade minimum de ceinture noire 1er dan judo jujitsu.
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire DU PSC1 ou d'un diplôme équivalent
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu datant de moins de trois mois
- Avoir un plan de financement, au plus tard le jour de la rentrée



20 places ouvertes

En dessous du seuil minimum de 8 candidats, la formation pourrait être reportée.

Durée de la Formation

La Formation BPJEPS est d'une durée totale de 920 Heures réparties SUR 18 MOIS de la façon suivante :

Allègements de Formation

UC	Heures en Centre	Heures en structure d'Alternance
UC 1	30	300
UC 2	60	
UC 3	170	
UC 4	360	
TOTAL	620	300

Les titulaires du CQP MAM obtiennent par équivalence les UC 1 et 3

Les titulaires d'un autre BPJEPS obtiennent par équivalence les UC 1 et 2

Coût de la Formation

Frais de dossier + Épreuve de sélection : 30 €

Frais pédagogiques PARCOURS COMPLET

• Stagiaire non financé : **5580€**

• Stagiaire financé (Pôle Emploi ou OPCO) : **7 070€**

Frais pédagogiques PARCOURS ALLEGES

• Stagiaire allégé des UC1 et 3 : **3780 € ou 4870 € si OPCO**

• Stagiaire allégé des UC1,2 et 3 : **3240 € ou 4210 € si OPCO**

Aides au Financement

Il existe de nombreux dispositifs, variant selon l'âge et la situation personnelle du candidat .

Il faut se Renseignez suffisamment tôt, car les délais de dépôt diffèrent selon le statut du futur stagiaire !

Renseignements : Employeur, Agences locales de Pôle Emploi, OPCO de la Branche Sport (AFDAS), CPF (Compte Personnel de Formation)

<https://www.ffjudo.com/stages-financement>



Certains comites départementaux et clubs participent également aux frais de formation.

INFORMATIONS LIGUE

Stephanie GALLERAND

Service formation

03.83.18.87.64 -

formation@grandest-ffjudo.com

